

TRAVAUX EN HAUTEUR PORT DU HARNAIS



LA FORMATION

La réglementation ne donne pas de définition du travail en hauteur. C'est à l'employeur de rechercher l'existence d'un risque de chute de hauteur lors de l'évaluation des risques. Le Code du travail précise les règles à suivre pour la conception, l'aménagement et l'utilisation des lieux de travail et pour la conception et l'utilisation d'équipements pour le travail en hauteur. Des règles particulières s'appliquent au secteur du BTP et à certaines catégories de travailleurs.

La réglementation spécifiquement applicable au travail en hauteur résulte essentiellement des dispositions prévues par le Code du travail. Le risque de chute de hauteur, comme tout autre risque auquel un travailleur peut être exposé dans le cadre de son activité, est visé par les dispositions générales du Code du travail. Sa prévention se traite selon les principes généraux de prévention (articles L. 4121-1 et suivants).



LES OBJECTIFS

- Appliquer les règles générales de sécurité lors de travaux en hauteur.
- Evaluer les risques de chute de hauteur sur différents postes de travail et choisir les moyens de protection appropriés.
- Utiliser dans les meilleures conditions, un harnais lors de travaux en hauteur.
- Vérifier et entretenir son harnais de sécurité et ses systèmes antichute



PUBLIC CONCERNÉ

Personnes amenées d'une façon occasionnelle ou permanente à exercer toute ou partie d'une activité en hauteur (quelle que soit la hauteur) en utilisant les supports d'assurance existants.

LA DURÉE

Il s'agit d'une formation de 2 jours répartie en 14h (7h de partie théorique et 7h de partie pratique).

PRÉ-REQUIS

- Être âgé(e) de plus de 18 ans.
- **Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.**
- **Absence de contre-indication médicale aux travaux en hauteur**

LE LIEU

La formation se déroulera en présentiel à Saint-Barthélemy

CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
Établissement Public Territorial
de la Collectivité de Saint-Barthélemy
59 rue Samuel Fahlberg, Gustavia,
97133 Saint-Barthélemy
Tél. : 05 90 27 12 55
Port : 06 90 68 51 04
gregory.guerot@cemstbarth.com



PROGRAMME



CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTI-PROFESSIONNELLE
— Saint-Barthélemy —



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Les intervenants ont une formation adaptée, une expérience professionnelle appropriée, et sont dotés d'un véritable sens de la pédagogie.

- Méthodes pédagogiques : Alternance d'exposés, études de situations concrètes et exercices pratiques.
- Moyens techniques : PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard. - Plateforme pédagogique d'évolution en hauteur, harnais et accessoires et ligne de vie.
- Moyens humains - Formateur qualifié ayant une expérience pratique de l'utilisation des EPI antichute.



La formation de vos projets commence ici....

THÉORIE

- Travaux en hauteur et sécurité Contexte réglementaire
- Accidents et causes d'accidents
- Protection collective
- Les moyens d'accès (échelles, escabeaux, échafaudages, PEMP)
- Protection individuelle
- Les dispositifs d'ancrage (Recommandation CNAMTS R430) Amarrages sur structure existante, amarrage sur point d'accroche manufacturé fixe ou transportable
- Caractéristiques des moyens de protection individuelle Les casques
- Les composants d'un système de liaison : le harnais, la longe, les sangles, l'antichute, les connecteurs
- Choix d'un dispositif de protection individuelle Conditions préalables au recours à un équipement de protection individuelle
- Étude de risques
- Interactions avec l'environnement
- Choix du dispositif en adéquation avec le poste de travail
- Conséquences d'une chute Facteur de chute
- Force de choc
- Effet pendulaire
- Tirant d'air
- Organisation des moyens de secours
- Maintenance des EPI antichute par l'utilisateur Vérification et contrôle des EPI
- Règles d'entretien et de stockage.

PRATIQUE

- Exercices pratiques Présentation, découverte et conditions d'utilisation du harnais
- Vérification préalable par contrôle visuel et tactile des EPI et exploitation des fiches de données du fabricant
- Réglage du harnais
 - Mise en œuvre des systèmes de liaisons
 - Exercice de mise en suspension
 - Réalisation de déplacements verticaux et horizontaux.



FINALITÉ

A la fin de la formation, le participant se verra délivrer une attestation de suivi de stage du Centre de Formation de la CEM.

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques concernant les conditions d'utilisation du harnais dans différentes situations de travail est réalisée en fin de formation sur la base de QCM et d'exercices pratiques en vue d'une Autorisation de travail en hauteur avec des EPI antichute, qui sera remise par l'employeur sur la base de l'avis formulé par le formateur.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation remise au stagiaire.

LE COÛT & LA DATE

La tarification et la date sont disponible sur demande. N'oubliez pas qu'il existe différents systèmes de financement de vos actions de formation. Le Centre de Formation vous accompagne dans vos démarches

**POUR VOUS INSCRIRE,
NOUS VOUS INVITONS À COMPLÉTER LE BULLETIN
D'INSCRIPTION QUE VOUS TROUVEREZ EN ANNEXE
À NOUS ENVOYER PAR COURRIEL À
gregory.guerot@cemstbarth.com**